

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT TROIS DU MOIS DE JUIN à 18 H 30. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la salle du bâtiment Loisirs Nature, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, DÉPAGE Sébastien, MERCIER Bruno, PLANTIVERT Marie-Edith, BAGOUET Serge, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, SIMONET Anne-Marie, SOCHARD Amandine, NICOLAS Marine et MOISAN Marie-Claude.

Absents excusés : Madame Karine FOURRÉ-GALLURET, Messieurs Benjamin DARÉS, Teddy GENDRON et Philippe LAGROT

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Christophe PLANET

Date de convocation : 16/06/2021
Nombre total de conseillers : 15
Nombre de membres présents : 11
Majorité absolue : 6

Pouvoir : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à Monsieur Patrick GALLÈS.

ORDRE DU JOUR :

Validation des procès-verbaux des réunions du 31 Mars, 14 Avril et 12 Mai 2021

DELIBERATIONS A PRENDRE :

- Avenant contrat PEC : augmentation temps de travail à 80 %
- Travaux Isolation et électricité salle des fêtes, Plaine des sports : choix des entreprises
- Modifications des statuts de la Fourrière 16

Informations diverses :

- Rapports d'activités 2019 et 2020 du SIVOS du Ribéracois
- Travaux sur les ponts de la RD709
- Remise en état du chemin limitrophe avec Montignac
- Devis Divers
- Point sur le personnel communal

Questions diverses

Validation des procès-verbaux de réunions des 31 Mars, 14 Avril et 12 Mai 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide les procès-verbaux de réunions de Conseil des 31 mars, 14 Avril et 12 Mai 2021

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations :

- Rectificatif de la délibération concernant l'achat de l'immeuble 2 rue des écoles : erreur matérielle

- Avenant à la convention passée avec la CDC Lavalette Tude Dronne concernant la mise à disposition d'un agent administratif.

Le Conseil accepte.

ACHAT IMMEUBLE 2 RUE DES ECOLES

NOTE SUCCINTE

Par délibération du 12 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un immeuble 2 rue des écoles.

Une erreur matérielle s'est glissée à deux endroits concernant le prénom indiqué « Jean-Claude » en lieu est place de « Jean-Paul »

Et une omission pour l'autorisation de signature, il faut lire « Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet. »

DELIBERATION RECTIFICATIVE

Vu la délibération n° 12052021.0036 du 12 mai 2021 décidant l'acquisition d'un immeuble situé 2 rue des écoles ;

Considérant que la délibération n° 12052021.0036 est entachée d'une erreur matérielle par l'indication à deux endroits du prénom erroné du vendeur.

Considérant que la délibération n° 12052021.0036 est entachée d'une omission au niveau de l'autorisation de signature.

Considérant qu'il est ainsi demandé au Conseil Municipal de rectifier la délibération n° 12052021.0036 en date du 12 Mai 2021 en remplaçant le prénom de GADY Jean-Claude » par GADY « Jean-Paul » et d'ajouter pour l'autorisation de signature « ou son représentant » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

RECTIFIE la délibération n° 12052021.0036 en date du 12 Mai 2021 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le prénom de Monsieur GADY « Jean-Claude » par « Jean-Paul »

RECTIFIE la délibération n° 12052021.0036 en date du 12 Mai 2021 entachée d'une omission au niveau de l'autorisation de signature en rajoutant « ou son représentant »

CONFIRME l'acquisition des parcelles section A N° 1449 d'une contenance totale de 1 are 53 centiares (0 Ha 1 a 53 ca) plus la moitié de l'indivision de la parcelle A N° 1471 d'une contenance totale de 85 centiares (0 ha 0 a 85 ca) située 2 rue des écoles, appartenant à Monsieur GADY Jean-Paul pour la somme de 7 000 .00 euros (Sept milles euros)

AUTORISE Monsieur le Maire **ou son représentant** à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

**MISE A DISPOSITION DE MADAME STEPHANIE FAVRAIS A LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE : AVENANT A
LA CONVENTION DU 17 Mars 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que l'Espace France Service a été déclaré d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.
- Qu'une convention a été signée le 17 Mars 2020 avec la communauté de communes Tude et Dronne pour la mise à disposition de Madame Stéphanie FAVRAIS pour ses missions d'animatrice du Relais Services Publics de Saint-Séverin à raison de 27/35°.

Il informe que suite à une forte augmentation de la fréquentation de l'Espace France Service, il y a lieu de modifier le temps de travail de madame Stéphanie FAVRAIS. Cette dernière exercera à compter du 1^{er} Septembre 2021 pour 30/35° les missions d'animatrice de l'Espace France Service au lieu de 27/35°.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant à la convention de mise à disposition avec la communauté de communes Lavalette Tude Dronne ou une nouvelle convention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Stéphanie FAVRAIS avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne existante ou une nouvelle convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

AVENANT AU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif du parcours emploi compétences

Il informe que depuis le 1^{er} mai 2021, ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour 30 heures hebdomadaires, pour les jeunes de moins de 26 ans en Charente.

Monsieur le Maire informe que Morgane EMERY, 20 ans, recrutée en tant qu'adjoint administratif en contrat aidé pourrait à l'avenir faire l'accueil de l'Agence Postale Communale lors des congés de l'agent en poste. Il serait nécessaire d'augmenter son temps de travail de 26/35° à 30/35° et de bénéficier de l'aide de l'Etat à hauteur de 80 %

Monsieur le Maire propose, de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 31 Mars 2021 pour une durée de 26 heures hebdomadaires, et de créer un emploi d'Adjoint Administratif pour une durée de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Juillet 2021

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 30 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences de de supprimer le poste d'adjoint administratif initialement créé pour une durée de 26 heures.

AUTORISE monsieur le Maire à signer :

- L'avenant au contrat signé le 13 avril 2021 avec Morgane EMERY
- La modification de la convention passée avec la mission locale du secteur de Barbezieux
- Tous les documents se rapportant à cette affaire

Arrivée de Teddy GENDRON à 19 h 19

**TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ÉLECTRICITÉ DE LA SALLE DES FÊTES :
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision d'effectuer des travaux d'isolation et d'électricité, des devis ont été demandés :

ÉLECTRICITÉ : Coût HT

- Entreprise JAMOT de Ribérac (24)	6 854.94 €
- SAS GENDRON de Montmoreau (16)	6 619.93 €
- Entreprise BOURREAU de BOISNÉ-LA-TUDE (16)	13 174.71 €

ISOLATION et PLAFOND : Coût HT

- Entreprise TASTET de CHERVES RICHEMONT (16) – Plafond- <i>Sous-traitant de l'entreprise TASTET :</i>	23 552.50 €
<u>SAS BOISLARD Entreprise de BOURCEFRANC LE CHAPUS (17)- Isolation-</u>	<u>11 400.00 €</u>
Isolation + plafond	34 952.50 €
- Ets NOIRT de BEAUSSAC (24)	31 769.00 €
- Ets LAPRADE d'ALLEMANS (24)	29 982.36 €

Après analyse des offres par la commission bâtiment, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

ÉLECTRICITÉ

- SAS GENDRON de Montmoreau (16)	6 619.93 €
----------------------------------	------------

ISOLATION et PLAFOND

- Ets LAPRADE d'ALLEMANS (24)	29 982.36 €
-------------------------------	-------------

Après vérification et avis de l'ensemble du Conseil Municipal, il est décidé de retenir les offres suivantes :

ELECTRICITÉ

- SAS GENDRON de Montmoreau (16)	6 619.93 €
----------------------------------	------------

ISOLATION et PLAFOND

- Ets LAPRADE d'ALLEMANS (24)	29 982.36 €
-------------------------------	-------------

**TRAVAUX A LA PLAINE DES SPORTS : AMENAGEMENT TERRAIN DE
TENNIS : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de rénover et aménager un court de tennis existant, plusieurs devis ont été demandés :

COURT DE TENNIS : Rénovation :

SAE Tennis d'Aquitaine de Carbon Blanc (33) 22 784.00 € HT

AMÉNAGEMENT MULTISPORTS :

- KASO 2 de Lusignan (33) 27 750,00 € HT

-ACL SPORT NATURE de Beignon (56) 24 642.40 € HT

Court de tennis + Aménagement Multisports

- Kaso 2 + SAE Tennis d'Aquitaine 50 534,00 € HT

- ACL Sport Nature + SAE Tennis d'Aquitaine 47 426.40 € HT

- AGORESPACE de Longueil-Annel (60) 30 919.00 € HT

Après analyse des offres par la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la société AGORESPACE, dont l'offre est la plus adaptée à notre projet.

Après vérification et avis de l'ensemble du Conseil Municipal, il est décidé de retenir l'offre de la société AGORESPACE pour un montant de 30 919.00 € HT.

**TRAVAUX A LA PLAINE DES SPORTS : AMENAGEMENT D'UN ESPACE
FITNESS : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision d'aménager un espace fitness entre les terrains de tennis existants, plusieurs devis ont été demandés :

- KASO 2 de Lusignan (33) Agrès 32 550,00 € HT

- AGORESPACE de Longueil-Annel (60) – Agrès 19 937.00 € HT

La société AGORESPACE a chiffré dans son offre la réalisation d'une plateforme où pourront être implantés les agrès, pour un coût de 13 788.00 € HT

Après analyse des offres par la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la société AGORESPACE, dont l'offre est la mieux-disante et le projet de création d'une plateforme.

Après vérification et avis de l'ensemble du Conseil Municipal, il est décidé de retenir l'offre de la société AGORESPACE pour les agrès d'un montant de 19 937.00 € HT et la réalisation de la plateforme pour un montant de 13 788.00 € HT, soit un coût total de 33 725.00 € HT.

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRÈRE : MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 mars 2000 portant création du syndicat intercommunal de la fourrière devenu syndicat mixte de la fourrière ;

Suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts les communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif, le conseil municipal est invité à approuver le projet de statut en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition de modifications de statuts présentée

INFORMATIONS DIVERSES

- Les rapports d'activités 2019 et 2020 du SIVOS du Ribéracois ont été transmis avec la convocation et n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- Travaux Ponts de la RD 709 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a des travaux prévus sur les ponts de la RD 709 : les deux ponts datant de 1900, s'affaissent.

Les travaux devraient débuter en Août 2022 et devraient durer environ 2 mois.

Des réunions avec les professionnels pouvant être impactés, devraient être organisées (mairie, agriculteurs, scierie, usine etc.)

- Remise en état du chemin limitrophe avec la commune de Montignac-le-Coq :

Monsieur DESERT, Maire de la commune de Montignac-le-Coq souhaiterait que le chemin, déjà existant du lieudit « Roule » au « Grand Champatier », soit remis en état. Il propose que l'entretien et les frais soient pris en charge à part égal par les deux communes.

- Devis divers :

Monsieur le Maire informe le conseil des différents travaux et achats :

* ALLO 3D : Dératisation au lieudit Labrousse » 180 €

*Travaux d'électricité à la guinguette : 331.96 €

* Moteur volet roulant au pôle médical : 306 €

* Réfrigérateur logement 22 Place du marché : 199 €

*Chaudière logement 25 rue du Périgord, immeuble Marcombes : 3 398.16 € (Le locataire est resté plusieurs semaines sans eau chaude, son loyer sera déduit de moitié pour le mois de juillet)

-Monsieur le Maire informe que suite à l'orage les prunus au stade sont cassés et le Tivoli de la pétanque a été arraché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Signatures

Serge BAGOUET	Patrick BENOIT	Benjamin DARÈS Absent excusé
Sébastien DÉPAGE	Karine FOURRÉ-GALLURET Absente excusée	Patrick GALLÈS
Teddy GENDRON	Philippe LAGROT Absent	Bruno MERCIER
Marie-Claude MOISAN	Marine NICOLAS	Christophe PLANET
Marie Edith PLANTIVERT	Anne-Marie SIMONET	Amandine SOCHARD